



Le 4 décembre 2021

Compte-rendu de l'assemblée générale du 3 décembre 2021

La séance a débuté à 17h00.

Nombre de personnes présentes: 40

Le secrétaire a listé l'ordre du jour ci-dessous.

1. Ouverture de la séance par le président.
2. Intervention du président d'honneur.
3. Bilan financier de l'année 2021 par le trésorier.
4. Réponse à la question de Jean sur l'extension du nombre de personnes du bureau.
5. Informations sur le nombre de licenciés et adhérents ACS.
6. Informations sur le nouvel imprimé de demande de licence 2022 par le secrétaire.
7. Question sur le tarif de demande de licence 2022.
8. Inscriptions championnat et concours .
9. Question sur le tarif et le renouvellement de l'adhésion ACS 2022 .
10. Informations générales.
11. Question sur le concours d'hiver.
12. Informations sur notre concours de juin et présentation de l'affiche.
13. Inscription de bénévoles pour le concours de juin.
14. Tenues vestimentaires complémentaires ACS .
15. Perspectives futures concernant les terrains autour du boulodrome.
16. Projet concernant les partenaires du club.
17. Clôture de la séance

1 - Mot du président :

Le Président a remercié les personnes présentes, et a déclaré l'AG annuelle 2021 ouverte.

Il a évoqué que les Pass-sanitaires seront de nouveau contrôlés début janvier.

Il a également remercié Martine coach d'équipe pour la montée d'une division du club.

2 - Mot d'Albert Président d'honneur:

Rappel sur le communiqué de la Fédération concernant la durée bureau (fin 2023)

3 - Bilan financier et comptable :

Le trésorier a expliqué le rapport financier pour l'exercice de l'année 2021, lecture des dépenses et des recettes. L'association ACS laisse apparaître un solde positif de **11304,06 €** à la clôture de fin octobre de l'exercice 2021. (**voir bilan 2021 en annexe**).

Le rapport financier et les comptes de l'exercice clos sont approuvés par l'Assemblée.

4 - Intervention du secrétaire :

Le secrétaire s'est exprimé au sujet de la question de Jean concernant l'extension du nombre de personnes du bureau.

Le secrétaire a transmis la décision du bureau à savoir que conformément au communiqué de la fédération, le bureau reste en l'état. Cela évite des démarches administratives à la Sous-Préfecture et à la fédération. Cependant le bureau est complètement ouvert, afin de confier des missions à des personnes qui le souhaitent.

Par ailleurs le bureau a bien pris en compte cette question qui a fait débat, afin de pérenniser l'avenir du club pour la fin 2023.

Courant de l'année 2022 les personnes qui souhaitent entrer dans le bureau seront les bienvenues.

5 - Information sur le nombre de licenciés et adhérents au club ACS:

- Nombre de licenciés 33
- Nombre d'adhérents 37

Ce qui fait un total de 70 personnes

Information sur le nouvel imprimé de demande de licence 2022.

Le prix de la licence plus l'adhésion à l'ACS est de **45,00 €**. détail: 34€ pour la fédération et 11€ d'adhésion.

Par ailleurs le prix des cotisations pour les adhérents reste inchangé : **20 euros** pour l'année 2022.

Cotisation à payer à partir de janvier 2022. **Merci de vous adresser à Gérard et Jacques.**

Information sur les inscriptions des concours et championnats merci de vous adresser à Dimitri.

Une réunion pourra être programmée en milieu d'année pour les adhérents et les licenciés.

Informations générales sur la convivialité:

Une fois par mois un casse-croûte pourra être organisé avec les licenciés, à l'initiative des personnes

Une fois par trimestre un repas de convivialité pourra être organisé, à l'initiative des personnes

6 - Intervention du Président :

Concernant le concours d'hiver, à l'unanimité il a été décidé de ne pas le faire.

Informations sur notre concours du 11 juin qui aura lieu au parc des expositions du Breil.

Présentation de l'affiche.

Inscription de bénévoles pour le concours de juin, **merci de vous adresser à Jacques.**

Une réunion de préparation aura lieu courant janvier.

Présentation des tenues vestimentaires complémentaires ACS de couleur noire et rouge.

le prix du tee-shirts et de la polaire font un total de 47 €, une participation du club de 20 €, donc 27 € à la charge de l'acheteur.

Une demande de coupe-vent à été évoqué le président s'engage à se renseigner et réfléchir sur cette demande et finaliser l'ensemble complet.

NB: En l'absence de Martine, Pascal Charlot s'engage à la remplacer au bar, en conséquence il sera responsable des comptes de la caisse , (validé par le bureau).

Perspectives futures concernant les terrains autour du boulodrome affaire en cours.

Projet concernant les partenaires du club, Régis et Patrice ont en charge d'organiser une soirée avec les partenaires. L'ACS attribue un budget de 300€ pour cette organisation.

Patrice nous fait savoir qu'ils auront besoin de quelques personnes pour les aider.

Guy s'est exprimé sur le fait qu'il souhaite donner sa démission sur sa fonction de trésorier, étant donné que cette demande tardive implique des complications administratives sur les demandes de licences 2022, il à décidé de continuer. Merci à lui.

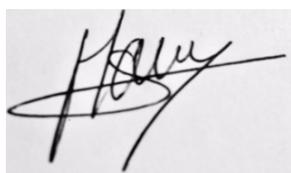
Par ailleurs le bureau va devoir réfléchir sur son remplacement.

Le Président a clôturé la séance

Tout ce qui est dans ce compte rendu peut servir et valoir ce que de droit.

Séance levée à 18H45

Le Secrétaire



Le Président



F.F.P.J.P - N° du Club 4264
Amicale du Carreau Saumurois
85 rue des Mesliers - 49400 SAUMUR
07 86 13 50 85
N° agrément W493002434